

DECRET N° 83-45 du 14 février 1983

Chargeant le Camarade Zul Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique et
l'Analyse Economique de l'intérim du
Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du
Travail et des Affaires Sociales pour
compter du 14 février 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 14 février 1983, le Camarade Zul
Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse
Economique est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des
Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 février 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6-CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2
MPSAE-MIAS 10 AUTRES MINISTRES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-